

## OBJET : Elaboration Schéma Directeur AEP SETA

Membres en exercice : **26**  
Membres présents lors de la délibération : **18**  
Membres ayant donné procuration : **5**  
Date de convocation : **28/02 /2022**  
Date d'affichage : **28/02/2022**  
Votes contre : **0**  
Votes pour : **23**  
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni  
Au Foyer de Salles d'Armagnac, sous la présidence  
de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES- Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud

Membres représentés : MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTTA). DUPUY Alain (procuration à Joël LABURTHE), DESJARDINS Lionel (Pouvoir à C. SAINT LANNES) BARSACQ Franck (pouvoir à Michel BOUJU), FRENOT Thierry (pouvoir à Aline BAQUE)

## Délibération :

M. le Président rappelle que le marché public a été relancé sur le site national SAFETENDER et Le Moniteur et que le délai de remise des offres était le 3 février 2022.

Conformément au rapport d'analyse des deux offres déposées, la commission MAPA propose d'attribuer le marché d'élaboration du Schéma Directeur Eau Potable et PGSSE, à la société Boubée-Dupont Eau et Environnement, classée en premier selon les critères du règlement de consultation, L'offre de Boubée-Dupont Eau et Environnement s'élève à 123 750 € pour la tranche ferme et 21 350 € pour la tranche optionnelle (PGSSE).

Après discussion, le Président propose que l'assemblée délibérante :

- ✓ **ATTRIBUE** le marché à la société Boubée-Dupont Eau Environnement dans les conditions précitées,
- ✓ **DONNE** pouvoir au Président de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces études
- ✓ **DONNE** pouvoir au Président de procéder à l'acquisition du matériel nécessaire à la mise à jour et à l'utilisation du Système d'Information Géographique du SETA
- ✓ **DONNE** pouvoir au Président de mettre à jour la demande de subvention de l'Agence de l'Eau en fonction de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

